

Le 20 juin 2016, L'ECONOMISTE

Objet : Communiqué de presse

La société Aluminium du Maroc annonce avoir été victime d'une escroquerie au changement de relevé d'identité bancaire.

Les faits intervenus sur un laps de temps court au premier trimestre de l'année 2016, ont porté sur des virements bancaires à destination d'un fournisseur étranger pour un montant de 5,06 millions de dollars américains, soit presque 50 millions de dirhams.

Dès l'escroquerie constatée et avérée avec les fournisseurs, l'entreprise a engagé les actions suivantes :

- Réunion du conseil d'administration
- Remise du dossier à un cabinet d'avocat de premier plan
- Révision des procédures de règlement
- Sensibilisation des partenaires de l'entreprise
- Engagement d'une procédure judiciaire à l'étranger avec dépôt de plainte
- Rencontre avec le fournisseur, et engagement d'actions concertées
- Information de l'Autorité marocaine du marché des capitaux
- Dépôt de plainte au Maroc

Compte tenu des enquêtes judiciaires en cours d'avancement, des positions à déterminer en lien avec le fournisseur, le choix a été fait de différer l'information du public dans l'attente de disposer d'éléments sûrs et fiables, tout en assurant la confidentialité de l'information.

Suite aux informations relayées par la presse, le conseil d'administration s'exprime aujourd'hui pour afficher une position officielle sur le sujet.

Le Conseil d'administration communiquera plus largement et plus précisément sur les enjeux financiers dès lors que ceux-ci seront connus.

Le conseil d'administration tient aussi à préciser et rappeler que les fondamentaux de l'entreprise sont extrêmement solides avec des réserves de fonds propres non distribués supérieurs à 230 millions de dirhams. Les dividendes liés à l'exercice 2015 seront distribués conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 31 Mai dernier, à hauteur de 80 dirhams par action.